

LE POLE JURIDIQUE VOUS PROPOSE :

Constituez votre entreprise

VOUS VOUS POSEZ LES QUESTIONS SUIVANTES :

→ Quelles sont les questions que je dois me poser avant de rédiger les statuts?

→ Quelles sont les formalités à accomplir?

→ Puis-je constituer ma société seul ou dois-je me faire accompagner?

→ Pourquoi confier cette mission à mon Expert-Comptable?

AVEZ-VOUS PENSE A

- Réfléchir aux différentes formes juridiques,
- Rédiger l'objet social en maîtrisant les impacts, notamment pour les activités réglementées,
- Choisir un siège social en respectant les règles de domiciliation,
- Définir le montant du Capital et les modalités de libération,
- Prévoir des clauses particulières (incessibilité, agrément, préemption, exclusion, ...),
- Trouver des aides à la création (ACCRES, ...).
- Protéger votre marque pour l'exploiter et la valoriser,

FORMALITES

La société est constituée dès la rédaction des statuts ; cependant il faut :

- Déposer votre dossier au centre des formalités aux fins d'immatriculation,
- Vous procurer vos registres juridiques obligatoires.

ETRE ACCOMPAGNE C'EST

- Eviter les tracasseries administratives et les risques de rejets auprès du Greffe,
- Eviter les situations de blocage dans la prise de décisions,
- Bénéficier d'une capacité rédactionnelle juridique notamment quand la forme juridique laisse une grande liberté de rédaction statutaire.

NOUS CONFIER CETTE MISSION EST L'ASSURANCE D'UNE MISSION DE QUALITE

- Conseil dans le choix de la forme juridique de votre entreprise en fonction des contraintes juridiques mais aussi des obligations comptables, fiscales,
- Rédaction de vos statuts sur mesure et en conformité avec les textes de Loi,
- Libération des contraintes légales et administratives pour vous consacrer à votre projet.

NOS POINTS FORTS :

- Un Pôle dédié
- Un suivi de votre dossier de A à Z
- Un conseil adapté
- Une tranquillité

DES ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS :

- Lettre de mission contractuelle qui définit notre intervention
- Adaptation à la structure de votre entreprise
- Des outils actualisés

MAITRISE DES RISQUES :

- Respect du code du Commerce et du code civil
- Etre assuré de règles de fonctionnement opérationnelles
- Des statuts mal rédigés peuvent vous contraindre à refaire l'ensemble des formalités